



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Entreprises : Ariège

Question écrite n° 12049

#### Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la situation de l'usine textile Roudiere, a Lavelanet dans l'Ariège. La direction du groupe Chargeur SA vient d'annoncer le licenciement de 745 salariés sur les 2 200 employés. Selon les informations disponibles, cette décision ne se justifie pas. En effet, l'importance de la sous-traitance concédée par Roudiere témoigne de l'existence de débouchés suffisants pour éviter la suppression des emplois. Par ailleurs, le groupe qui vient d'annoncer de confortables profits en hausse, 913 millions de francs contre 664 en 1987 et se fixe de dépasser le milliard en 1991, dispose des moyens financiers de moderniser les productions textile et habillement et mieux former le personnel pour améliorer la productivité sans licenciement. Aussi, il lui demande de mettre en oeuvre toutes les solutions qui dépendent des pouvoirs publics pour annuler les licenciements prévus ; maintenir et développer le potentiel de production tant humain que technique ; créer les conditions d'une véritable concertation entre pouvoirs publics, représentants des salariés, direction de l'entreprise ayant pour objet de rechercher une solution évitant les licenciements.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les principales raisons de la décision de suppression de plusieurs centaines d'emplois invoquée par la direction de l'entreprise sont : le tassement du chiffre d'affaires et la dégradation des prix de revient ; l'apreté de la concurrence ; l'insuffisance des investissements et des actions de formation qui n'ont pas permis à ce jour l'adaptation des produits à l'évolution du marché, et notamment aux variations très rapides de la mode. Cette restructuration, pour difficile qu'elle soit, est toutefois basée sur d'importants efforts de modernisation et doit s'inscrire, selon les dirigeants de Chargeurs SA, dans une stratégie industrielle permettant à Roudiere de se maintenir au premier rang européen dans les tissus d'habillement. A cet égard, il faut noter que les engagements pris par le groupe Chargeurs à l'égard de Roudiere sont importants : 230 millions de francs d'investissements sont prévus de 1989 à 1992. En matière économique, comme sur le plan social, les pouvoirs publics sont prêts à envisager un effort exceptionnel en faveur du bassin de Lavelanet. Différentes mesures ont été retenues, en liaison avec le ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions : classement du bassin de Lavelanet en zone de conversion, mise en place d'une enveloppe de 6 MF au titre du Fonds de redéveloppement industriel et du FIAT, intervention prioritaire du chargé de mission textile-habillement placé auprès du préfet de région en faveur des entreprises ariégeoises. Par ailleurs, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale apportera son soutien aux projets éligibles à ses aides. En accord avec le ministre de l'intérieur, il a été demandé au secrétaire général du département de l'Ariège, d'animer les actions de développement économique et de reconversion de l'arrondissement de Foix. Sur le plan social, les services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sont disposés à examiner toutes les mesures de nature à atténuer les conséquences de cette opération. Ce dispositif sera complété par les initiatives du groupe Chargeurs SA auprès duquel ont été obtenus des engagements précis, aussi bien sur le plan social qu'en ce qui concerne l'action de reconversion à mener sur le bassin : mise en place d'un chargé de mission reconversion doté d'une enveloppe financière permettant d'attirer et de soutenir des

projets createurs d'activite. Il convient tout d'abord de rechercher avec les partenaires sociaux toutes les solutions, soit permettant d'ameliorer le reclassement, soit destinees a aider les salaries les plus fragiles, et notamment les plus ages. En second lieu, il est prevu d'installer une antenne d'animation economique, dotee de moyens humains et financiers specifiques, a Lavelanet. Le groupe Chargeurs SA confiera cette mission a une societe privee de conversion, chargee de prospector des projets d'activite en dehors de la region et de soutenir les initiatives locales. La mise en oeuvre de ces dispositions sera elaboree en concertation etroite avec les elus et les partenaires locaux.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacquaint Muguette](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12049

**Rubrique :** Textile et habillement

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 1989, page 1872